

Monsieur LABORIE André.
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
« Courrier transfert »
Tél : 06-50-51-75-39
Mail : laboriandr@yahoo.fr

Le 12 septembre 2014

PS : « *Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, domicile actuellement occupé par un tiers sans droit ni titre régulier soit Monsieur REVENU et Madame HACOUT* ». « **En attente d'expulsion** »

Monsieur le Procureur Général,
Chambre criminelle.
Cours de Cassation.
5 Quai de l'horloge
75000 PARIS.

RAPPEL DU COURRIER DU 30 JUILLET 2014 RESTE SANS REPONSE

Lettre recommandée avec A.R : 1A 102 063 9231 1.

FAX : 01-44-32-77-10.

Objet : Informations complémentaires, flagrance de trafic d'influence sur le Procureur de la République de Toulouse.

Monsieur le Procureur Général,

Sauf erreur ou omission de ma part, je n'ai toujours pas reçu réponse à mon courrier du 30 juillet 2014 soulevant une situation très grave.

A ce jour je vous apporte les preuves de la flagrance du trafic d'influence « corruption » sur le Procureur de la République de Toulouse. « ***Ci-joint plainte du 4 septembre 2014*** »

Que le parquet est indivisible par sa nature et qu'au vu des liens qui unissent les magistrats du parquet et ceux du siège, ce qui confirme mes écrits depuis de nombreuses années dont je me suis retrouvé une des victimes et comme expliqué dans mon courrier du 30 juillet 2014.

Au surplus de la plainte pour trafic d'influence du 4 septembre 2014 adressée à la gendarmerie de Saint Orens avec toutes les preuves en ses pièces jointes que vous retrouverez sur mon site destiné aux autorités judiciaires au lien suivant :

<http://www.lamafiajudiciaire.org/2008/Restucture%20site/Inscription%20de%20faux/proces%20verbaux%20inscrip%20faux/Assignation%20par%20TEULE/Plainte%20N°2%20gendar%20Saint%20O%20sept%202014.htm>

Soit aussi une précédente plainte du 12 août 2014 justifiant d'un délit continu de la violation de notre propriété, de notre domicile depuis le 27 mars 2008 jusqu'à ce jour et d'autres faits poursuivis.

- ***Soit 8 années plus tard une enquête préliminaire a été enfin ouverte après vérification des pièces produites concernant ma plainte du 12 août 2014 à la seule initiative du commandant de gendarmerie de Saint Orens de Gameville que je peux remercier.***

Certes que cette enquête préliminaire ouverte directement par la gendarmerie de Saint Orens reconnaissant par les pièces fournies et vérifiées comme il est repris dans mon audition du 20 août 2014 des faits dénoncés de l'infraction continue de la violation de notre domicile, de notre propriété sont constitutif d'un trouble à l'ordre public caractérisé et ne pouvant être contesté.

Que ce trouble à l'ordre public doit cesser dans les plus brefs délais.

Soit sous les ordres du Procureur de la République de Toulouse qui est le seul ordonnant les poursuites contre les auteurs des faits qui sont poursuivis.

Qu'au vu que le trafic d'influence est réel sur le Procureur de la République de Toulouse » voir plainte et pièces », ***vous conviendrez qu'il existe un conflit d'intérêt.***

La gendarmerie soumise à l'autorisation de Monsieur le Procureur de la République ne pourra engager des poursuites contre les auteurs et de ce fait faire libérer notre domicile notre propriété, des occupants sans droit ni titre comme expliqué dans ma plainte et repris dans mon audition.

Qu'il est important dans un tel contexte de saisir le plus urgent possible Madame TAUBIRA Christiane ministre de la justice à fin qu'il soit mis fin à ce réseau de trafic d'influence reconnu à ce jour dans les termes repris dans ma plainte et justifié par les pièces fournies.

- **Ci-joint : Plainte du 12 août 2014.**

Les pièces de celle-ci vous les retrouverez sur mon site destiné aux autorités au lien suivant :

<http://www.lamafiajudiciaire.org/2008/Restucture%20site/REFERE%20REVENU%20ET%20HACOUT/Plainte%20gendar%20Saint%20O%202012%20août%202014.htm>

- **Ci-joint : Audition du 20 août 2014.**

Soit je vous demande votre intervention immédiate à fin que cette affaire ne s'aggrave encore plus.

Il est temps de mettre fin à ce trouble à l'ordre public dont nous sommes encore à ce jour victimes, soit de la violation de notre domicile de notre propriété par voies de fait établies.

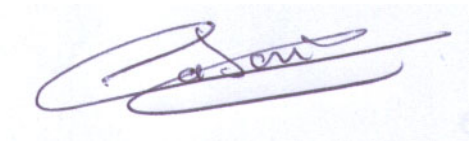
Il est temps de mettre fin au comportement du Procureur de la République de Toulouse qui discrédite toute l'institution judiciaire, soit un outrage à notre justice, à notre république et pour des faits dont il s'est rendu coupables et qui sont réprimés de peines criminelles.

Je vous prie aussi de bien vouloir me répondre à mon courrier du 30 juillet 2014 vous demandant sur quelle juridiction dois je déposer plainte et encore plus avec la certitude du trafic d'influence sur le procureur de la république pour que celui-ci classe les plaintes sans suite.

Je reste dans l'attente de vous lire Monsieur le Procureur Général.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Procureur Général, l'expression de mes salutations distinguées et de ma parfaite considération.

Monsieur LABORIE André



PS :

Au vu du précédent courrier du 30 juin 2014 restés sans réponse et des autres.

- Je porte ce courrier pour information au conseil supérieur de la magistrature.
- Je porte ce courrier pour information au ministère de la justice.

Pièces produites :

I / Plainte du 12 août 2014.

- Audition du 20 août 2014.

Et les pièces au lien suivant :

<http://www.lamafiajudiciaire.org/2008/Restucture%20site/REFERE%20REVENU%20ET%20HACOUT/Plainte%20gendar%20Saint%20O%2012%20août%202014.htm>

II / Plainte du 4 septembre 2014.

Et les pièces au lien suivant :

<http://www.lamafiajudiciaire.org/2008/Restucture%20site/Inscription%20de%20faux/proces%20verbaux%20inscrip%20faux/Assignation%20par%20TEULE/Plainte%20N°2%20gendar%20Saint%20O%204%20sept%202014.htm>